

Note de service

DESTINATAIRES : Tous les employés du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 2 novembre 2021

OBJET : Prime de référencement de 500\$

En suivi des nouvelles mesures visant la rétention et l'attraction du personnel de la catégorie 1, nous tenons à vous informer de l'existence d'une nouvelle prime. En effet, toute personne travaillant au CISSS de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA) qui recommandera une nouvelle ressource, d'un titre d'emploi faisant partie de la catégorie 1, pourra accéder à une prime de référencement de 500\$ suite à son embauche par l'établissement.

Critères d'admissibilité

- Tous les employés de l'organisation peuvent se prévaloir de cette prime de référencement
- La ressource recommandée **ne doit pas** être à l'emploi d'un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)
- La date limite pour nous soumettre le « *Formulaire prime de référencement* » complété sera le **15 octobre 2022**

Paiement de la prime

La prime de référencement vous sera versée lorsque:

- La ressource référée aura terminé sa période de probation et qu'elle aura travaillée pendant une période de 6 mois ouvrable au sein du CISSS-CA
- À ce moment, vous aurez à remplir le formulaire disponible au chemin d'accès suivant : <https://www.cisssca.com/fr/extranet/portail-rh-paie/mesures-de-retention-et-dattraction-personnel-de-la-categorie-1/> et vous devrez le retourner à l'adresse courriel suivante : soutienhoraire.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

Suite à l'analyse du formulaire soumis, si tous les critères établis sont respectés, vous recevrez votre prime de référencement de 500\$, à la période de paie suivant la réception du formulaire.

Pour toutes questions concernant cette prime, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse courriel : soutienhoraire.cisssca@ssss.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Nellie Roy

Coordonnatrice de l'attraction, développement des talents et service au personnel

Contenu et diffusion approuvés par : Josée Soucy, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques